

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

LES FONDS FÉDÉRAUX AFFECTÉS À LA SANTÉ ET À L'ENSEIGNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans son discours du trône, le gouvernement a dit que:

Plus d'un demi-milliard de dollars seront transférés aux provinces pour 1983-1984, en sus des treize milliards déjà prévus au début de l'année.

M^{me} le ministre pourrait-elle nous préciser si ces 500 millions affectés à la santé et à l'enseignement postsecondaire dans le cadre du financement des programmes établis sont de nouveaux crédits ou des fonds discrétionnaires, ou encore si cet argent aurait de toute façon servi à financer ces deux programmes dans le cadre de l'entente conclue entre les provinces et le gouvernement fédéral sur le financement des programmes établis?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux confirmer au député que les provinces ne disposent pas actuellement de cet argent. Il s'agit donc absolument de fonds supplémentaires. Il a cité toutes sortes de programmes pour tenter de faire croire qu'il ne s'agissait pas de nouveaux crédits. Il s'agit néanmoins de fonds supplémentaires, et le ministre des Finances ainsi que ses homologues fourniront davantage de précisions à cet égard cet après-midi.

Pour ce qui est de la répartition de ces fonds entre les gouvernements provinciaux, j'espère que chaque ministre provincial de la Santé fera ce qu'il a à faire pour en profiter au maximum, car ce chèque sera évidemment envoyé au trésorier de chaque province.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Je suis content que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait mentionné le ministre des Finances. Apparemment, au cours de l'entretien qu'il a eu, à Montréal, avec ses homologues provinciaux, le ministre des Finances aurait souligné qu'il ne s'agissait ni de fonds discrétionnaires ni de nouveaux crédits et que le gouvernement fédéral était obligé de transférer cet argent pour ces deux programmes dans le cadre des ententes conclues avec les provinces. Monsieur le Président, je demande à M^{me} le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourquoi le ministre des Finances craignait que l'on puisse penser qu'il s'agissait de fonds discrétionnaires et de nouveaux crédits, alors qu'il n'en était rien. Ne peut-elle pas confirmer que le gouvernement du Canada aurait dû verser cet argent de toute façon, qu'il y ait eu ou non un discours du trône?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, s'il est vrai que le ministre des Finances a déjà répondu officiellement et publiquement à cette question, pourquoi le député me la pose-t-il de nouveau?

M. McGrath: Parce que vous êtes à la Chambre.

Mme Bégin: Est-ce dans le but de brouiller les cartes, afin que nous ne sachions jamais quelle est la position du parti conservateur au sujet de l'assurance-maladie? Est-ce là son

Questions orales

but? Cinq cents millions de plus, c'est 500 millions de plus. Qu'on le veuille ou non, il s'agit de 500 millions supplémentaires qui viendront s'ajouter aux fonds servant à financer l'assurance-maladie au cours des années à venir.

* * *

VIA RAIL

LES RÉTABLISSEMENTS DE SERVICES ANNONCÉS

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, je vais poser ma question au très honorable premier ministre. En juillet 1981, le gouvernement, dont le premier ministre était le chef, a décidé de supprimer sans consultation 20 p. 100 des services voyageurs au Canada. Dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à rétablir une partie de ces services. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre dans quelle région ces services seront rétablis? Comment procédera-t-on pour le faire? Le public aura-t-il son mot à dire? Fera-t-on appel aux services de la CCT, le gouvernement va-t-il faire adopter la loi ou agira-t-il sans consultation? De quelle nature seront les nouveaux services? Enfin, quand entreront-ils en vigueur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'empressement que je prends note de la question au nom du ministre.

M. Mazankowski: Le premier ministre m'étonne. S'il portait le moindre intérêt au contenu du discours du trône ou aux services voyageurs de VIA Rail, il aurait sûrement préparé la réponse à une question inévitable.

LA DATE DE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil privé et leader parlementaire du gouvernement. Étant donné que VIA Rail ne dispose pas officiellement de pouvoirs qui lui soient concédés par loi et étant donné qu'un projet de loi a été rédigé bien des fois, et en outre, étant donné...

● (1440)

M. le vice-président: Le député voudrait-il poser sa question.

M. Mazankowski: Le président du Conseil privé voudrait-il dire à la Chambre si un projet de loi sera présenté pour donner suite aux changements prévus dans le discours du trône? Si oui, quand ce projet de loi sera-t-il déposé?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je m'empresse d'en informer le député dès que j'aurai discuté avec le ministre des Transports de la nécessité de présenter une mesure législative à la Chambre. Règle générale, l'opposition est prévenue à l'avance de tout projet de loi découlant du discours du Trône. En ce qui concerne le dépôt d'un projet de loi, l'usage courant est d'attendre que le ministre soit prêt à le déposer. Je demande donc à mon collègue de faire preuve de patience. Le discours du trône d'hier lui a apporté de bonnes nouvelles. Et s'il se montre patient, il en apprendra davantage au cours des prochains jours.